

Règlement numéro 24-364

Modifiant le règlement de zonage en vigueur afin d’y incorporer le plan des milieux humides de canards illimités (donnée de 2020)

Considérant que la municipalité doit, en concordance avec le schéma d’aménagement et de développement de la MRC de Coaticook, d’intégrer à sa réglementation le plan des zones humides de canards illimités (donnée 2020) ;

Considérant qu’il est opportun de modifier le règlement de zonage 17-328 afin d’y inclure le plan des zones humides de canards illimités (donnée 2020) ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 mars 2024 ;

Le conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. MODIFICATION DU PLAN DES ZONES DE CONTRAINTE (CARTE Z-2)

Le plan des zones de contraintes (carte Z-2) tel que modifié afin d’intégrer le plan des milieux humides de canards illimités (donnée de 2020), font partie intégrante du présent règlement.

Article 3 ANNEXE

Le plan des zones de contraintes (carte Z-2) intégrant le plan des milieux humides de canard illimité est illustré en annexe du présent règlement.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement 24-364 entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Adèle Grou
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion : 4 mars 2024
Dépôt et présentation du projet de règlement : 4 mars 2024
Adoption du règlement : 2 avril 2024
Affichage : 23 avril 2024



Saint-Venant-de-Paquette
Pour sa nature, pour son patrimoine

**CARTE Z-2: CONTRAINTES
RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 17-328**

- Légende**
- Limite du périmètre d'urbanisation
 - Limites administratives**
 - Municipalité
 - États-Unis
 - Limite de lot
 - Milieus sensibles**
 - Zones inondables grand courant
 - Zones inondables faible courant
 - Milieu humide potentiel
 - Prise d'eau potable
 - Aire de protection des prises d'eau potable
 - Protection du périmètre urbain
 - Pente**
 - 15% à 30 %
 - Plus de 30%
 - Couvert forestier**
 - 30% à 50%
 - Plus de 50%
 - Transport**
 - Route principale
 - Route collectrice pavée
 - Route locale pavée
 - Route locale non pavée
 - Rue pavée
 - Rue non pavée
 - Hydrographie**
 - Rivière
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Plan d'eau
 - Bassin versant de niveau 3
 - Bassin versant de niveau 4
 - Transport d'énergie**
 - Gazoduc
- * La limite des bassins versants de niveau 4 est indiquée à titre indicatif seulement et doit être établie à l'aide des données les plus à jour de la topographie du territoire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Henri Pariseau, maire

Roland Gascon, directeur général

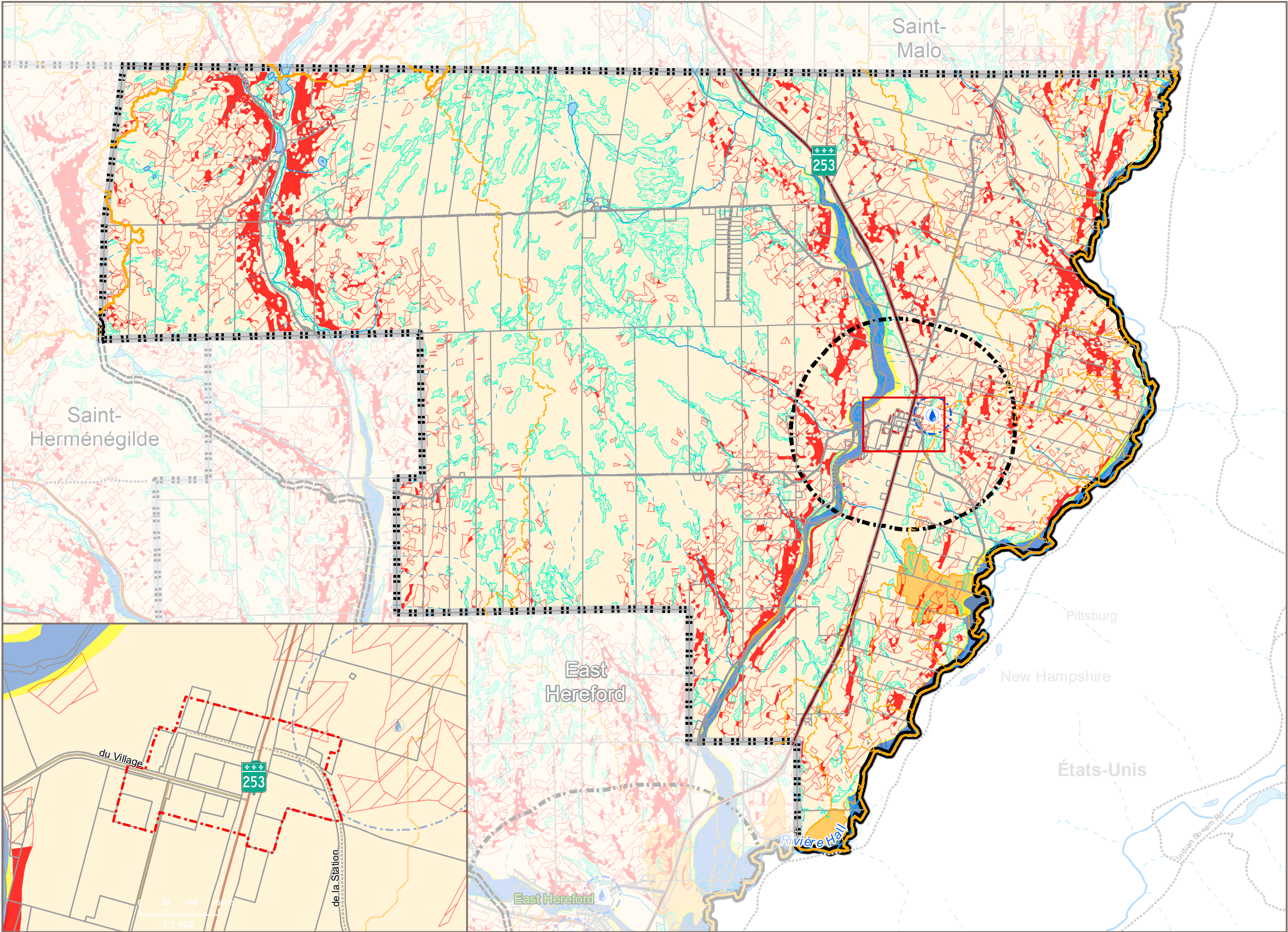
Authentifié le: _____

PROJECTION
North American Datum 1983, EPSGC: 32187
Transverse Mercator Modifié (MTM), Zone 7

SOURCES
Base de Données Topographique du Québec (BDTQ)
Canards Illimités Canada

RÉALISATION
Auteur: Sophie Savard
Approbateur: Philippe Brault
Modifié par: Sébastien Martin, géomaticien

BC2



ÉCHELLE: 1:40 000



DATE: 2024-03-28